

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 145

présenté par
Mme Zanetti

à l'amendement n° 123 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 4 QUATER A

I. – À l'alinéa 63, après la référence :

« L. 442-17 »,

insérer les mots :

« du code du travail ».

II. – En conséquence, compléter la fin du même alinéa par les mots :

« du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement de précision.